



# Stat'ur bilan

Janvier 2024 – N°58

## Des Travailleurs Indépendants toujours plus nombreux en Corse en 2022

En 2022, la région Corse dénombre près de 28 500 travailleurs indépendants (TI), soit 6,2% de plus que l'année précédente. Cette dynamique reste principalement portée par la croissance soutenue des auto-entrepreneurs (+9,8% en 2022 après +9,9% en 2021), le statut de TI classique a enregistré une hausse de +1,7% après +1,6%. A fin 2022, plus de 57% des indépendants sont des auto-entrepreneurs (AE). 72,9% d'entre eux ont déclaré un chiffre d'affaires positif et sont donc considérés comme « économiquement actifs ».

4 939 immatriculations ont été enregistrées en 2022, dont 81,6% sous le statut d'AE. Les radiations augmentent de 7,6% en un an.

En 2021, le revenu moyen est de 43 403 € pour les TI classiques, en hausse annuelle de 13,5%, après la baisse de 2020 liée à la crise sanitaire (-4,5%). Le revenu moyen des AE poursuit sa croissance en 2022 (+5,6%) après (+14,2%) en 2021. 59,2% des TI sont des hommes et présentent des revenus moyens supérieurs à ceux des femmes.

Fin 2022, 19,7% des travailleurs indépendants cumulent leur activité avec un emploi dans le secteur privé et sont qualifiés de polyactifs. 19,6% des AE sont concernés contre 12,6% pour les TI classiques. Les revenus moyens issus de l'activité des indépendants sont beaucoup moins élevés pour les polyactifs comparés à ceux qui ne le sont pas.

**TABLEAU 1**

Nombre de compte de travailleurs indépendants	Niveau					Evolution moyenne annuelle (en %)
	2019	2020	2021	2022	%	
<b>TI classiques</b>	<b>11 618</b>	<b>11 711</b>	<b>11 902</b>	<b>12 102</b>	<b>42,4</b>	<b>1,7</b>
dont Artisans et Commerçants	6 896	6 874	6 938	7 012	24,6	1,1
dont Professions libérales	4 722	4 837	4 964	5 090	17,8	2,5
<b>Auto-entrepreneurs (AE) *</b>	<b>12 264</b>	<b>13 611</b>	<b>14 955</b>	<b>16 423</b>	<b>57,6</b>	<b>9,8</b>
dont AE Artisans et Commerçants	9 626	10 664	11 598	12 619	44,2	8,8
dont AE Professions libérales	2 638	2 947	3 357	3 804	13,3	13,3
Dont Auto-entrepreneurs (AE) économiquement actifs	9 200	9 836	11 343	11 968	72,9	5,5
dont AE Artisans et Commerçants	7 287	7 793	8 854	9 246	73,3	4,4
dont AE Professions libérales	1 913	2 043	2 489	2 722	71,6	9,4
Nombre de Travailleurs indépendants (TI) inscrits en fin d'année	<b>23 882</b>	<b>25 322</b>	<b>26 857</b>	<b>28 525</b>	<b>100,0</b>	<b>6,2</b>

Source : Urssaf

En 2022, le nombre de travailleurs indépendants continue de progresser en annuel à un bon rythme.

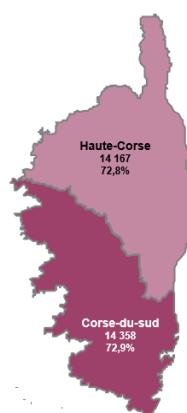
Cette dynamique est portée par l'auto-entrepreneuriat, dont la croissance annuelle (+9,8%) se prolonge dans une proportion identique à celle relevée en 2021 (+9,9%).

Par rapport à l'ensemble des départements français, la croissance des TI en Corse se trouve dans une moyenne annuelle haute.

Ces derniers sont répartis de façon équivalente dans les deux territoires corses, de même que la part des AE.

**CARTE 1**

**Nombre de travailleurs indépendants et part d'auto-entrepreneurs inscrits en fin d'année 2022**



Source : Urssaf

Le nombre de Travailleurs Indépendants ne cesse de progresser depuis 2009. A fin 2022, le nombre de TI administrativement actifs recensés en région Corse est désormais de 28 525.

Cette dynamique est portée par la part des auto-entrepreneurs, dont le rythme de croissance reste soutenu.

La Corse fait ainsi partie des 19 régions métropolitaines sur 22 où la population des TI est constituée en majorité d'auto-entrepreneurs.

Néanmoins, le nombre de TI classiques évolue en 2022 de +1,7%, confirmant la croissance enregistrée en 2021 (+1,6%), à la suite d'une année 2020 marquée par la crise sanitaire.

La part d'indépendants économiquement actifs parmi les AE poursuit sa croissance au fil des années, bien que la proportion par rapport à l'ensemble des TI relevant de ce statut reste inférieure de 2,1 points à celle relevée à fin 2019.

Si les immatriculations des TI classiques progressent de 3,3%, l'accroissement annuel est nettement plus marqué pour les AE (+9,0%).

En 2021, à la suite des conséquences et impacts de la crise économique liée à la crise sanitaire sur l'année 2020, les immatriculations des TI, indifféremment de leur statut, augmentaient fortement.

En 2022, malgré un contexte économique moins favorable à l'année précédente (hausse de l'inflation, guerre en Ukraine, difficultés d'approvisionnement des matières premières, ...) les immatriculations en TI classiques et celles des AE restent dynamiques, mais leur croissance ralentit légèrement. Sur les 4 939 nouvelles immatriculations, 81,6% relèvent du dispositif des auto-entrepreneurs, dont 31% sont âgés entre 30 et 39 ans. Pour les TI, cette tranche d'âge pèse pour 25% de leurs immatriculations de 2022.

La croissance des immatriculations s'accompagne d'une hausse annuelle des radiations de +3,0% pour les TI classiques et de +8,9% pour les AE.

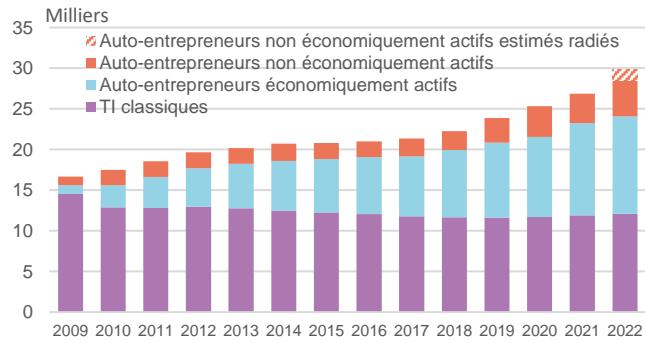
En 2021, l'attribution d'aides financières et la mise en place de dispositifs exceptionnels (report de cotisations, ...) pour limiter le nombre de fermetures d'entreprises avaient permis de contenir le nombre de radiations des TI classiques. En 2022, malgré l'abandon de ces mesures, la faible proportion des immatriculations pour les TI classiques s'accompagne d'un taux de radiation nettement moins important comparé à celui des AE. L'année 2022 se caractérise par une hausse des radiations automatiques des AE sans chiffre d'affaires (+8,9%), qui passe le cap des 2 500, après +31,3% en 2021.

En 2022, les activités de poste et de courrier se distinguent par leur dynamisme (+36,9% en annuel), prolongeant la croissance du nombre d'auto-entrepreneurs constatée en 2021.

Les TI dans les activités de nettoyages conservent un fort dynamisme avec une croissance annuelle de plus de 28%, conséquence directe de l'augmentation de leurs AE (+29,8%), qui pèsent désormais pour 94% des TI du secteur. Pour ce type de statut, la plus forte évolution est enregistrée par les transports routier de fret et déménagement (+45,5%). A l'inverse, quel que soit le statut retenu, les TI reculent dans les secteurs de réparations hors automobile (-5,8%) et le commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche (-2,0%).

## GRAPHIQUE 1

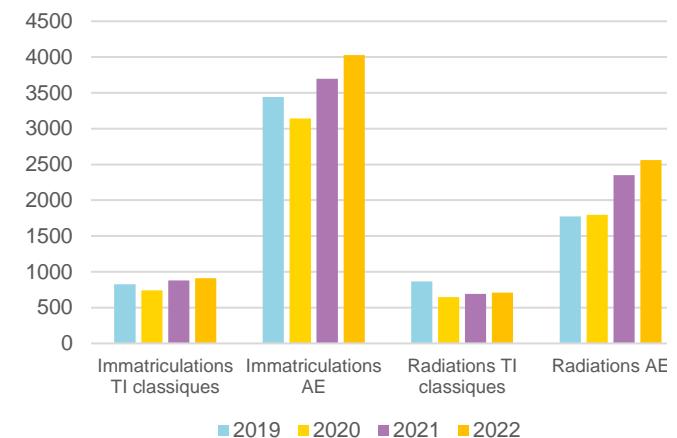
### Nombre de TI et AE depuis 2009 (administrativement actifs en fin d'année)



Source : Urssaf

## GRAPHIQUE 2

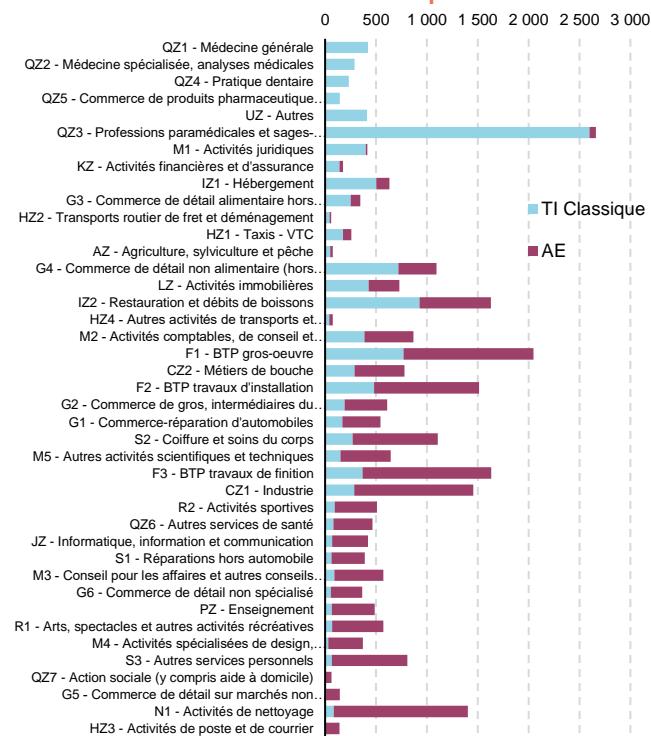
### Immatriculations et radiations depuis 2019



Source : Urssaf

## GRAPHIQUE 3

### Ventilation des non-salariés par secteurs en 2022



Source : Urssaf

## Les indépendants sont très présents dans les secteurs de la santé et de la construction

En 2022, les TI classiques sont principalement concentrés dans le secteur de la santé et action sociale (31,2%), qui nécessite un investissement en capital conséquent (graphique 3).

Le choix du dispositif d'auto-entrepreneur est plus facilement retenu pour les activités rattachées au BTP (21,8%).

## Les TI classiques sont en moyenne plus âgés, et les auto-entrepreneurs plus jeunes

En 2022, la tranche d'âge entre 50 et 60 ans est la plus représentée pour les TI classiques. 58% des Travailleurs Indépendants de plus de 60 ans ont opté pour le statut de TI classiques.

Les AE sont globalement plus jeunes : plus de 43% ont moins de 40 ans. Le dispositif des AE reste plus attractif à celui des TI classiques pour les moins de 30 ans. Pour cette tranche d'âge, 80,2% sont des auto-entrepreneurs.

Parmi les AE, la part de ceux économiquement actifs progresse avec l'âge : 57,6% chez les moins de 30 ans déclarent un chiffre d'affaires contre 82,5% pour les plus de 60 ans.

## Les travailleurs indépendants restent majoritairement des hommes mais la part des femmes suit une légère tendance à la hausse

Les femmes sont de plus en plus présentes parmi les travailleurs indépendants. Elles représentent désormais près de 41% des TI en 2022 : 41% des TI classiques et 40% des AE. Plus de 57% des femmes ayant une activité indépendante ont choisi le statut d'AE, contre près de 58% des hommes.

## Les femmes ayant le statut d'auto-entrepreneur restent plus dynamiques comparées aux hommes

Bien qu'elles restent minoritaires, les femmes ayant opté pour le statut d'AE se distinguent par une part d'économiquement actifs plus importante de +2,2 points par rapport aux hommes avec respectivement 74,2% et 72,0%.

## Il existe de fortes disparités selon l'activité

Une sur-représentation féminine est constatée dans les secteurs de la coiffure et soins du corps où la part des AE (hommes et femmes) économiquement actifs est élevée (81,0%). Elles restent très nombreuses dans les autres services de santé et l'action sociale.

En parallèle, on retrouve essentiellement des TI de sexe masculin dans les activités rattachées au BTP. Pour ce secteur, près de 76% des AE sont économiquement actifs. Les hommes sont également nombreux à occuper des activités de poste et de courrier, bien que seulement 31,7% des AE du secteur déclarent un chiffre d'affaires. Les activités de transports routiers de fret et déménagement ainsi que les taxis – VTC restent également majoritairement masculines. 32% des Travailleurs Indépendants pour les taxis et VTC sont des auto-entrepreneurs, 79,5% d'entre eux sont économiquement actifs.

D'autre part, quelques secteurs d'activité tels que les activités immobilières et le secteur de l'industrie, concentrent un nombre équivalent de Travailleurs Indépendants masculins et féminins.

## Tableau 2

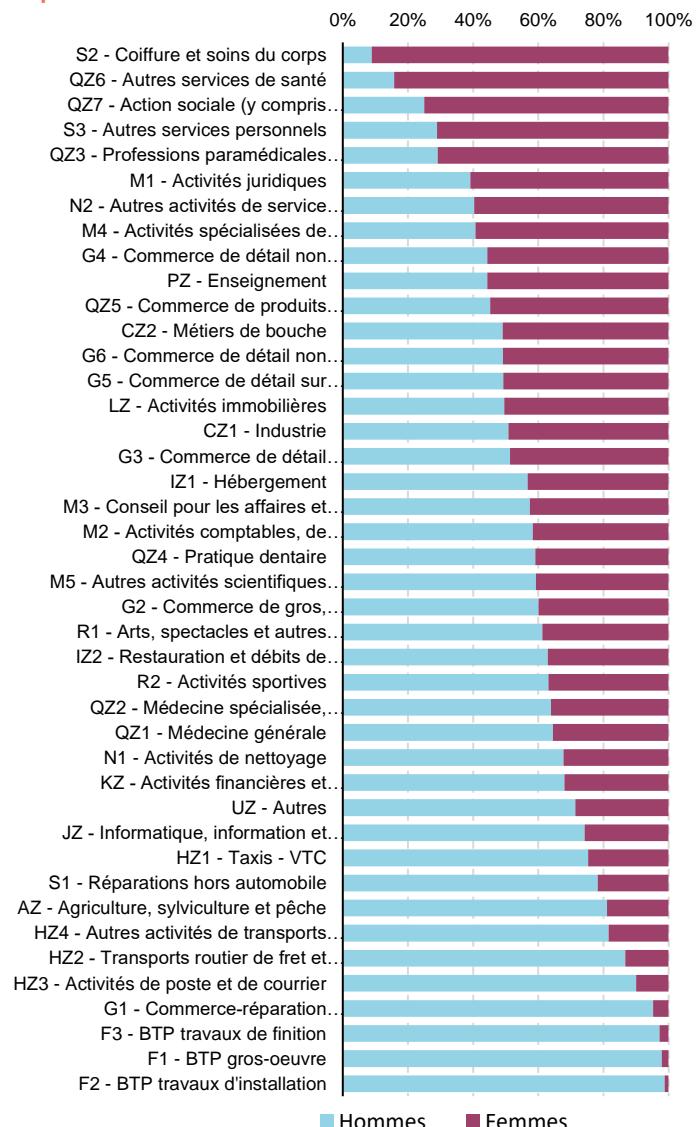
### Répartition des travailleurs indépendants et autoentrepreneurs par sexe et âge

	Structure		Part	
	TI classique	AE	AE Eco. actif	AE dans l'ensemble des TI
Hommes	58,7%	59,6%	72,0%	57,9%
Femmes	41,3%	40,4%	74,2%	57,1%
Moins de 30 ans	5,4%	16,0%	57,6%	80,2%
Entre 30 et 40 ans	20,3%	27,2%	69,7%	64,5%
Entre 40 et 50 ans	24,6%	24,2%	76,1%	57,2%
Entre 50 et 60 ans	27,4%	20,5%	79,5%	50,4%
Plus de 60 ans	22,4%	12,2%	82,5%	42,4%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>72,9%</b>	<b>57,6%</b>

Source : Urssaf

## GRAPHIQUE 4

### Répartition de l'ensemble des TI selon les secteurs



Source : Urssaf

Note de lecture : En 2022, dans le secteur de la coiffure et soins du corps, les femmes représentent 91,1 % des travailleurs indépendants actifs.

## En 2021, le revenu annuel moyen des TI classiques progresse fortement à la suite d'une année 2020 marquée par la crise sanitaire

Le revenu moyen des TI classiques de 2022 n'est pas encore arrêté, c'est pourquoi l'étude porte sur la population des actifs en 2021, qui le sont toujours en 2022. Il se chiffre à 43 403 €, en hausse de 13,5% par rapport à 2020.

Pour les professions libérales, il augmente de 10,2% pour atteindre 68 744 €. La croissance est plus marquée pour les artisans et commerçants +18,4%.

## En 2022, le revenu annuel des AE renoue avec la croissance

Le revenu moyen des AE progresse en annuel de 5,6%, après une forte hausse en 2021 (+14,2%), à la suite de la reprise des activités rendue possible après les restrictions liées à la crise sanitaire. Son montant atteint désormais 6 944 €.

### Les hommes ont des revenus moyens plus élevés

Les hommes déclarent un revenu supérieur à celui des femmes. En 2021, le revenu moyen des hommes ayant opté pour le statut de TI classique est de 45 889 € contre 39 730 € pour les femmes. En annuel, sa progression est légèrement inférieure à celle du revenu des femmes (+10,5% contre +12,9%).

Le revenu moyen des hommes AE s'élève à 7 753 € contre pour les femmes 5 808 €, mais il reste stable en annuel contrairement à celui des femmes qui progresse de 2,0%.

### Les revenus sont variables selon l'âge et le statut du TI

Les TI classiques âgés de 50 à 60 ans ont le revenu moyen le plus élevé en 2021. Cependant, pour les 30 à 40 ans, le revenu progresse plus fortement (+19,0%). Pour les AE, ce sont les 40 à 50 ans qui présentent un revenu moyen de près de 7 800 €, alors que ceux âgés entre 30 et 40 ans enregistrent une évolution de plus de +8%.

### De fortes disparités selon les secteurs pour les TI classiques et de nombreux AE avec un faible revenu

Les revenus professionnels varient fortement selon les secteurs et le statut. Ceux issus d'une activité libérale sont globalement plus élevés comparés à ceux provenant d'une activité de commerce ou d'artisanat.

En 2020, plus de 19% des TI classiques présentaient un revenu nul ou déficitaire en raison de la crise sanitaire. En 2021, ce taux est ramené à 16,8%.

37,5% des AE ont un revenu nul ou inférieur à 2 000 € en 2022, en 2021 ils étaient plus nombreux (39,1%).

### Des évolutions du revenu moyen variables selon le département et le statut

En 2021, avec la levée des mesures de restrictions sanitaires, les revenus des TI classiques progressent en annuel de près de 16% en Corse-du-Sud. Bien que légèrement inférieure, la croissance est en Haute-Corse également forte (+11,4%). Le nombre d'AE est légèrement supérieur en Corse-du-Sud (52%). La croissance annuelle de leur revenu en 2022 est de 4,9%, soit 1,5 points de moins comparée à celle relevée dans le département de Haute-Corse (+6,4%).

## TABLEAU 3

### Revenu moyen en euros

	Revenus moyen			Evolution an. moyenne	
	2020	2021	2022	2020/2021	2021/2022
<b>TI classique</b>	<b>38 251</b>	<b>43 403</b>	-	<b>13,5%</b>	-
dont AC	21 245	25 165	-	18,4%	-
dont PL	62 408	68 744	-	10,2%	-
<b>Auto-entrepreneurs (AE)</b>	<b>5 754</b>	<b>6 573</b>	<b>6 944</b>	<b>14,2%</b>	<b>5,6%</b>
dont AE AC	5 848	6 675	6 924	14,1%	3,7%
dont AE PL	5 400	6 213	7 009	15,0%	12,8%

Source : Urssaf

## TABLEAU 4

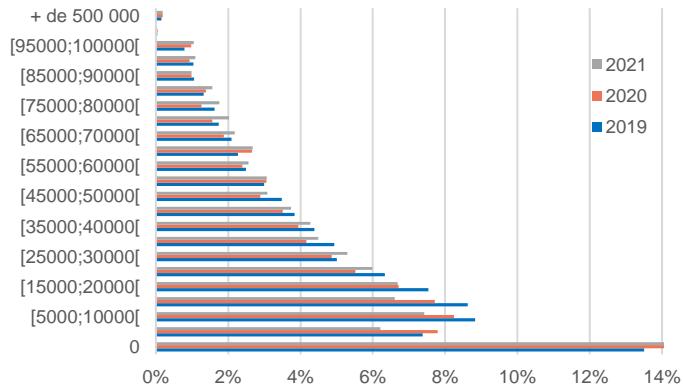
### Revenu moyen en euros

	TI classique		AE	
	2021	2020/2021	2022	2021/2022
Hommes	45 889	10,5%	7 753	0,0%
Femmes	39 730	12,9%	5 808	2,0%
Moins de 30 ans	29 936	9,3%	5 775	0,9%
Entre 30 et 40 ans	45 600	19,0%	7 509	8,2%
Entre 40 et 50 ans	44 615	10,2%	7 798	4,4%
Entre 50 et 60 ans	47 153	14,0%	6 870	5,3%
Plus de 60 ans	38 699	12,9%	5 546	8,5%

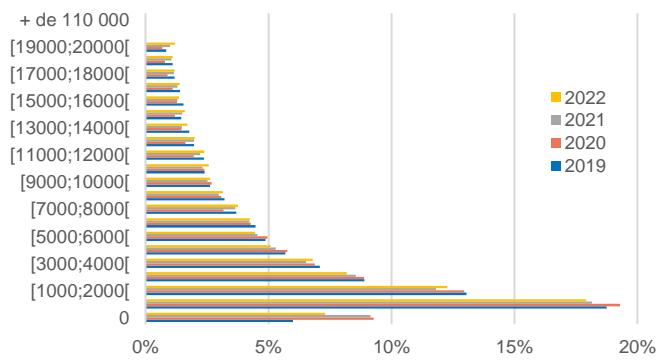
Source : Urssaf

## GRAPHIQUE 5

### Distribution des TI classiques par année selon le revenu



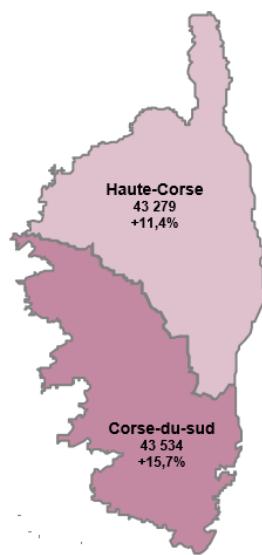
### Distribution des AE par année selon le revenu



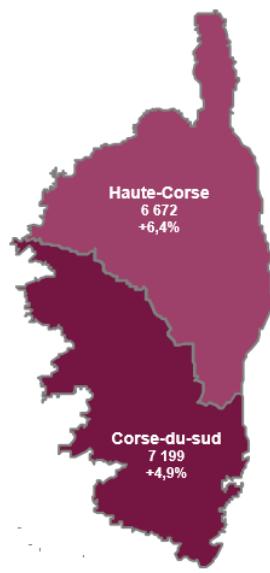
Source : Urssaf - Note de lecture : En 2021, 16,8 % des TI classiques ont eu un revenu nul ou déficitaires. A l'inverse, 0,2 % ont gagné un revenu de plus de 500 000 euros.

## CARTE 2 : Revenu moyen

Les TI classiques (evol :2021/2020)



Les auto-entrepreneurs (evol :2022/2021)



Source : Urssaf

## Les travailleurs indépendants également salariés dans le secteur privé en 2022

Indifféremment du statut, la part des indépendants ayant un contrat salarié dans le secteur privé en fin d'année augmente fortement (voir StatUR n°48 bilan TI Corse 2021)

En fin d'année 2022, 19,7% des indépendants cumulent leur statut de non-salarié avec une activité dans le secteur privé. Le travailleur est alors qualifié de polyactif lorsqu'il est administrativement actif avec un contrat salarié en fin d'année.

Cette proportion de polyactifs diffère selon le statut AE ou TI classique (Tableau 5). Indifféremment de leur statut et de leur âge, la part de polyactifs augmentent traduisant de possibles difficultés, les contraignant à recourir en parallèle à une activité salariée.

## La double activité est plus importante chez les jeunes

La part des polyactifs âgés de moins de 30 ans est plus importante aussi bien pour les AE économiquement actifs (35,7%) que pour les TI classiques (14,7%). Pour ces derniers, le niveau de polyactivité est cependant plus faible. Globalement, la part de polyactifs décroît avec l'âge pour atteindre chez les 60 ans et plus 9,5% pour les AE et 8,7% pour les TI classiques.

## La part des polyactifs ne dépend pas du sexe

La part des femmes AE économiquement actives ayant un emploi salarié dans le privé est supérieure à celle des hommes (28,6% contre 25,6%). Celle des polyactifs hommes en TI classiques est un peu plus importante (13,2% contre 11,9%), les femmes étant nettement moins nombreuses pour ce statut.

**TABLEAU 5**

TI classiques et auto-entrepreneurs salariés du secteur privé par ailleurs à fin 2022

	dont travailleurs indépendants classique inscrits en fin d'année			dont AE inscrits et éco. actifs en fin d'année		
	Nombre	également salarié en fin d'année		Nombre	également salarié dans le privé dans l'année	
		Nombre (1)	Nombre (2)		Nombre (3)	Nombre (4)
			Part de polyactifs (%) (2)/(1)			Part de polyactifs (%) (4)/(3)
Hommes	7 107	937	13,2	7 041	1 802	25,6
Femmes	4 994	593	11,9	4 927	1 409	28,6
Moins de 30 ans	651	96	14,7	1 515	541	35,7
Entre 30 et 39 ans	2 458	350	14,2	3 114	964	31,0
Entre 40 et 49 ans	2 972	420	14,1	3 020	864	28,6
Entre 50 et 59 ans	3 312	429	13,0	2 672	686	25,7
60 ans et plus	2 709	235	8,7	1 647	156	9,5
Artisans-commerçants	7 012	909	13,0	9 246	2 140	23,1
Professions libérales	5 090	621	12,2	2 722	1 071	39,3
<b>TOTAL</b>	<b>12 101</b>	<b>1 530</b>	<b>12,6</b>	<b>11 968</b>	<b>3 211</b>	<b>26,8</b>

Source : Urssaf

### CARTE 3 : Part des polyactifs en fin d'année

#### Les TI classiques



#### Les auto-entrepreneurs



Source : Urssaf

#### Part légèrement plus importante des polyactifs en Corse-du-Sud

En Corse, la part des polyactifs chez les TI classiques ou les AE économiquement actifs est un peu plus importante en Corse-du-Sud. Cet écart de proportion entre les deux départements corses atteint 2,6 points pour le statut d'Auto-Entrepreneur.

#### La polyactivité est plus ou moins importante selon le secteur d'activité auquel est rattaché le TI classique

61% des TI classiques polyactifs sont rattachés au secteur d'activité des services, parmi lesquels 47% relèvent de la santé et action sociale. La part provenant du secteur public représente 5,2% des polyactifs pour les services. Dans l'ensemble, le secteur privé est prédominant et atteint notamment 13,3% dans les HCR et 11,5% dans le secteur du commerce.

#### La tendance est identique pour les AE économiquement actifs et polyactifs

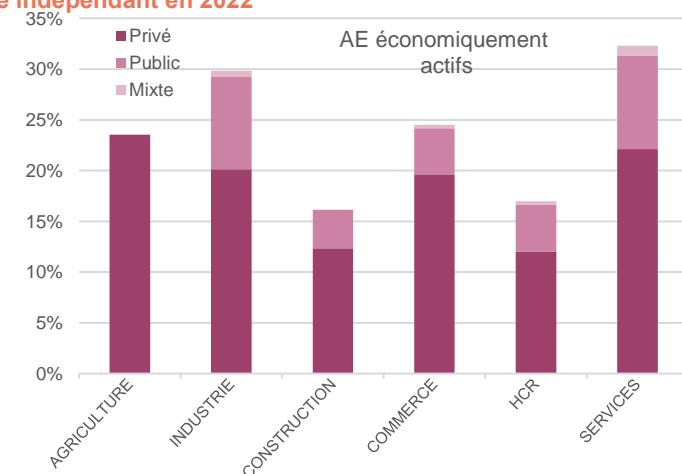
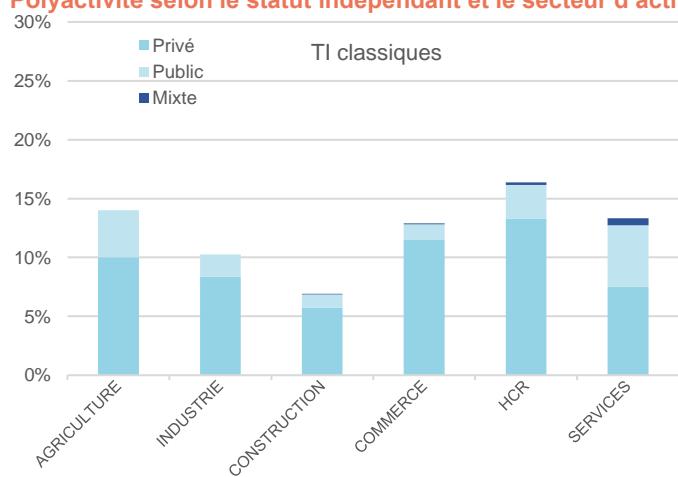
63% des AE économiquement actifs et polyactifs relèvent du secteur des services. Contrairement aux TI classiques, ils ne proviennent pas principalement du domaine de la santé et action sociale, leur répartition étant plus homogène.

Pour ce secteur, 22,1% proviennent du privé contre 9,2% du public.

Dans l'ensemble, les salariés sont issus essentiellement du secteur privé : 23,5% dans l'agriculture et 20% dans l'industrie et le commerce. Cependant, les salariés du secteur public dans l'industrie et les services choisissent plus facilement ce type de statut avec un taux de plus de 9%.

### GRAPHIQUE 6

#### Polyactivité selon le statut indépendant et le secteur d'activité indépendant en 2022



**Pour approfondir**

« En 2022, malgré un ralentissement, l'auto-entrepreneuriat reste le principal moteur de la croissance démographique des travailleurs indépendants »  
Stat'UR n°373 – Décembre 2023

« L'engouement croissant pour le statut d'auto-entrepreneur », Stat'UR n°65, juillet 2023

## ENCADRÉ 1

### Plus de 4 800 indépendants employeurs en 2022

En 2022, 36,1% des TI classiques et 2,6% des auto-entrepreneurs ont employé au moins un salarié.

16,8% des indépendants (4 803 TI, tableau A) sont employeurs en 2022. Cette proportion diffère selon le statut. La capacité d'embauches des AE étant limitée, notamment par les plafonds de chiffres d'affaires fixés par le statut.

**Les TI employeurs sont analysés par la suite uniquement sur la population des TI classiques.**

Tableau A : Caractéristiques des TI employeurs en 2022

Travailleurs Indépendants inscrits fin 2022	Ensemble des TI inscrits fin 2022		TI employeurs inscrits fin 2022		Part de TI employeurs
	Niveau	%	Niveau	%	
Auto-entrepreneurs	16 423	57,6	429	8,9	2,6
TI classiques	12 102	42,4	4 374	91,1	36,1
Artisans-Commerçants	7 012	57,9	3 385	77,4	48,3
Professions Libérales	5 090	42,1	989	22,6	19,4
Hommes	7 107	58,7	3 080	70,4	41,4
Femmes	4 994	41,3	1 294	29,6	29,2
<b>Total des TI</b>	<b>28 525</b>	<b>100</b>	<b>4 803</b>	<b>100</b>	<b>16,8</b>

Source : Urssaf

Parmi les TI classiques, 48,3% des artisans-commerçants sont employeurs contre 19,4% des professions libérales. Ainsi, les TI employeurs sont à 77,4% des artisans-commerçants.

Graphique A : Part des TI employeurs selon l'âge en 2022



Source : Urssaf

Les TI employeurs hommes sont plus nombreux.

70,4% des TI employeurs sont des hommes. Cependant, ils ne représentent que 41,4% de l'ensemble des hommes inscrits avec le statut TI classiques en fin d'année 2022. Les femmes ayant opté pour ce statut sont moins nombreuses alors que 29,2% d'entre elles ont déclaré au moins un salarié en 2022.

La part d'employeurs est plus faible chez les TI les plus jeunes.

Le taux d'employeurs parmi les TI classiques augmente progressivement avec l'âge : de 14% à 26 ans pour atteindre 32% dès 32 ans, avec des pics à 43% pour les 45 et 55 ans. Ils atteignent 45% chez les TI âgés de 67 ans (graphique A).

Graphique C : Répartition des entreprises dirigées par un TI selon le nombre de salariés déclarés en 2022



Source : Urssaf

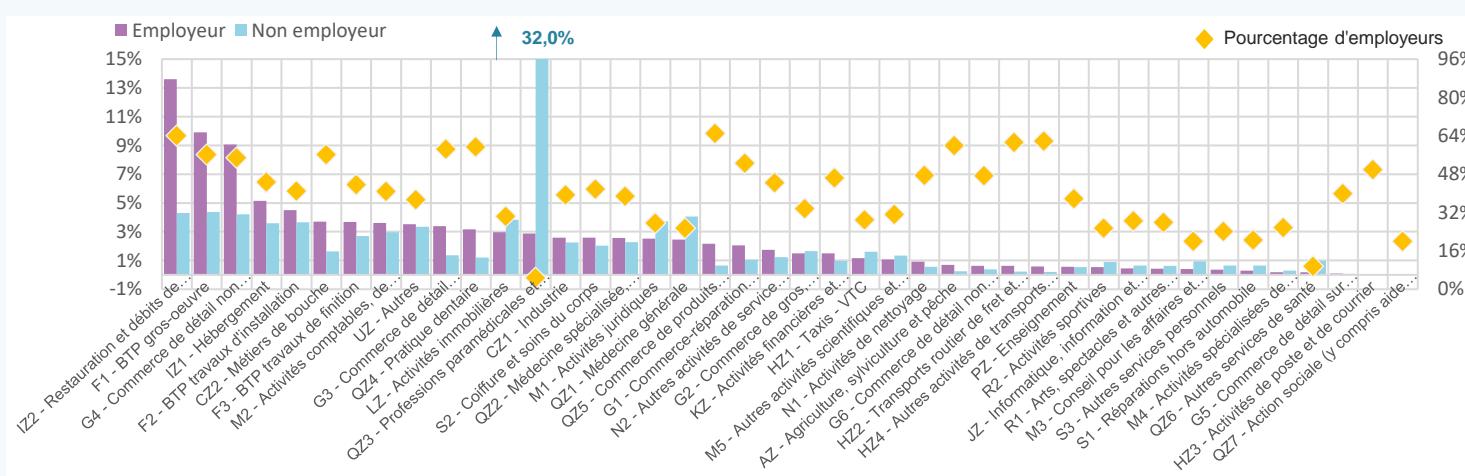
47% des entreprises dirigées par des travailleurs indépendants ont déclaré un seul salarié en 2022.

Les entreprises dirigées par les travailleurs indépendants sont majoritairement (93%) de très petites entreprises (TPE) avec moins de 10 salariés déclarés en 2022 : 47% ont déclaré un seul salarié, 32% en 2 et 4 salariés et 13% entre 5 et 9 salariés (graphique C).

Le secteur de la restauration et débits de boissons regroupent 13,6% des employeurs. 64,2% des Travailleurs Indépendants classiques sont employeurs dans ce secteur.

65% des TI classiques dans le secteur de commerce de produits pharmaceutiques et orthopédiques sont employeurs alors que cette activité ne regroupe que 2,2% des employeurs.

Graphique B : Répartition par secteur d'activité des TI classiques, selon qu'ils sont employeurs ou non



Source : Urssaf

Note de lecture : La restauration et débits de boissons regroupent 13,6% des TI classiques employeurs et 4,3% des TI classiques non-employeurs. 64,2% des TI classiques sont employeurs dans ce secteur.



## Sources et méthodologie

Le régime de l'AE a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues à une caisse de retraite autre que la CIPAV ou la SSI, notamment pour les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA).

Les AE déclarent un chiffre d'affaires chaque mois ou trimestre. C'est sur cette base que se calculent les cotisations sociales. Le statut permet au cotisant de ne payer des cotisations que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires. Ils ont également la possibilité, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de bénéficier de l'option de versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Les AE sont redevables de cotisations sociales auxquelles s'ajoutent la CFP et la taxe pour frais de Chambre de Commerce et d'Industrie ou de Chambre de métiers (taux spécifiques). Par ailleurs, les AE peuvent bénéficier de l'ACRE (Aide aux Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise) pour une durée de 3 ans. Ils disposent alors de taux spécifiques moindre pour le calcul des cotisations et contributions sociales, sous conditions d'exigibilité.

En 2018, les plafonds de chiffre d'affaires sont doublés, permettant un nouvel élan du régime auto-entrepreneur. Le relèvement des seuils implique la disparition des seuils de tolérance, ainsi dès le dépassement des plafonds, l'AE bascule sous le statut classique. Dès lors que les plafonds de chiffre d'affaires ne sont pas dépassés, le dispositif AE est sans limitation dans le temps. Les AE continuent de bénéficier de la franchise de TVA jusqu'à un certain seuil.

Depuis le 1er janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer un chiffre d'affaires, quel que soit le montant. En cas de chiffres d'affaires non déclarés sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs, les AE perdent automatiquement les bénéfices de ce régime. Exceptionnellement, les radiations automatiques de fin 2019, qui auraient dû être opérées au 1er semestre 2020, ont été décalées à 2021 en raison de la crise sanitaire.

L'analyse des revenus des AE est réalisée sur le champ des économiquement actifs. Le passage du chiffre d'affaires au revenu s'obtient en appliquant au chiffre d'affaires annuel un abattement forfaitaire défini en fonction du type d'activité.

### Les travailleurs indépendants classiques

Contrairement au dispositif auto-entrepreneur, le statut de TI classique n'exclut aucune activité. Cependant, au sens de la protection sociale, la forme juridique choisie lors de la création conditionne l'appartenance au régime des indépendants. La protection sociale pour les indépendants est ouverte notamment aux entreprises individuelles (ou EIRL), aux gérants majoritaires qui ne sont pas inclus dans le périmètre social des TI. A la différence de l'AE, le TI classique déclare annuellement son revenu dans la déclaration sociale des indépendants (DSI). Il cotise sur ce revenu annuel, généralement le résultat comptable de l'exercice, assez proche du revenu fiscal. Par ailleurs, les données mobilisées ne permettent pas de connaître les déficits : un revenu négatif est indiqué comme nul.

### Les données mobilisées

La base TI des Urssaf centralise depuis 2001 les informations administratives et déclaratives des TI classiques et depuis janvier 2009 les informations relatives aux cotisants relevant du régime auto-entrepreneur ainsi que les déclarations envoyées aux Urssaf. Elle est alimentée par des extractions mensuelles. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction au 31 mai 2023.

Des radiations et des immatriculations rétroactives pouvant intervenir après N+1, les indicateurs calculés pour les deux dernières années (2021 et 2022) ont un caractère provisoire. A la date de la publication, l'année 2022 se caractérise par l'absence de radiation d'office.

Afin de mieux classifier les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes a été constituée. Le détail de la nomenclature est disponible sur acoss.fr. Le secteur d'activité des gérants majoritaires retenu dans l'étude est celui de l'entreprise dont ils ont la gérance.

Depuis 2018, les professions libérales nouvellement inscrites cotisent au taux des commerçants quand elles sont non réglementées. Elles ont été réintégrées dans la population des PL au sens économique pour cette publication.

L'analyse sur les TI salariés du secteur privé est réalisée sur la base d'un appariement avec des données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN), via des identifiants cryptés.

### Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un indépendant (AE ou classique) ayant été immatriculé avant ou pendant la période étudiée et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un revenu ou un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif sur la période étudiée.

Est considéré comme **polyactif** en fin d'année un individu ayant un compte travailleur indépendant actif en fin d'année N et une activité salariée déclarée dans la DSN au 31 décembre N.

Est considéré comme **TI employeur**, un individu ayant un compte de cotisant indépendant actif en fin d'année 2022 et dont l'entreprise a déclaré au moins un salarié dans l'année.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).